



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 153<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

Arusha  
(République-Unie de Tanzanie)  
5-9 octobre 2026



Assemblée  
Point 4

A/153/4-Inf.1  
8 septembre 2026

## Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP

*Jeudi 8 octobre 2026, 16 h 30-18 h 00, Salle plénière*

### Note d'orientation

La redevabilité est essentielle pour évaluer l'impact des travaux de l'UIP, qui dépend largement de la manière dont les Parlements membres assurent le suivi des résolutions, décisions et autres résultats de l'UIP et partagent des informations sur les mesures prises et les effets obtenus. Cet objectif se reflète dans la [Stratégie de l'UIP pour 2022-2026](#), en cours, ainsi que dans la [Stratégie de l'UIP pour 2027-2031](#), qui identifie le renforcement de la redevabilité comme une priorité fondamentale.

L'article 7 des [Statuts de l'UIP](#) exige des Parlements membres qu'ils soumettent les résolutions de l'UIP au sein de leur parlement, les transmettent à leur gouvernement et plaident en faveur de leur mise en œuvre, tout en tenant le Secrétariat de l'UIP informé des mesures prises et des résultats obtenus. Depuis 2017, le Conseil directeur applique un [cycle de rotation](#), dans le cadre duquel les parlements de chaque groupe géopolitique rendent compte chaque année de leurs mesures de suivi, qui alimentent le rapport annuel présenté à l'Assemblée par le secrétaire général. Le rapport de 2026 sera mis à disposition sur la [page web de l'Assemblée](#).

Par ailleurs, au cours des cinq dernières années, les Assemblées de l'UIP ont inclus un volet spécial sur la redevabilité, offrant aux délégués un espace pour partager des bonnes pratiques et des exemples concrets de la manière dont ils ont mis en œuvre les résolutions et décisions de l'UIP. Conçu comme un espace d'échanges entre pairs, il permet aux Parlements membres de mettre en lumière leurs expériences nationales, de discuter de leurs succès et de leurs difficultés, et de s'inspirer mutuellement.

À cet égard, **toutes les délégations sont invitées à contribuer à cette séance spéciale** par de brèves interventions (deux minutes au maximum) mettant en avant les aspects les plus pertinents de leur travail dans la mise en œuvre des récentes résolutions et décisions de l'UIP, notamment :

- a) la Déclaration de Genève [Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise](#) ;
- b) la résolution de l'UIP [Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique](#) ;
- c) la résolution de l'UIP [Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine](#) ;
- d) la Déclaration d'Istanbul [Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures](#) ;
- e) la résolution de l'UIP [Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable](#) ;

F

#IPU153

- f) la résolution de l'UIP [Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises](#) ;
- g) la résolution de l'UIP [La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions](#) ;
- h) la motion de l'UIP [Renforcer l'action parlementaire en matière d'intelligence artificielle](#) ;
- i) les [décisions relatives aux droits de l'homme des parlementaires](#).

Les délégations sont également encouragées à faire part des mesures prises par leur parlement en réponse à la campagne de l'UIP intitulée [Atteindre l'égalité des sexes, action par action](#), lancée en 2025.

Des photos et des vidéos courtes (2 minutes maximum) illustrant l'action menée pour assurer le suivi des décisions de l'UIP sont par ailleurs les bienvenues et seront diffusées lors de ce volet spécial. Les délégations sont invitées à s'inscrire à l'avance pour ce volet en envoyant un courriel à [members@ipu.org](mailto:members@ipu.org).